

Pourquoi cette formation ?

Qui peut s'inscrire ?

Le programme des 2 journées

L'ambition de ce plan national est d'**adresser aux publics**, à travers les acteurs.trices de première ligne, **un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et la laïcité**. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels.les et des bénévoles, de leur apporter un appui et un soutien, dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Ces deux journées de formation permettront aux participant.e.s d'acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité ; de confronter leurs pratiques professionnelles aux apports d'intervenants experts et à celles des autres professionnel.le.s ; de travailler sur des cas pratiques.

Les deux journées de formation sont articulées en deux parties : un tronc commun et deux modules de spécialisation : « Laïcité et usage des espaces publics » et/ou « Laïcité et relation socio-éducative ».

**Fonctionnaire, salarié.e d'association, salarié.e d'entreprise, bénévoles,** en contact et/ou en relation direct avec des publics enfants, jeunes, adultes, et/ou habitants.es des quartiers prioritaires politique de la ville : animateur.trice, éducateur.trice, ATSEM, coordinateur.trice-référent.e de réussite éducative, tout.e travailleur.euse social.e, etc...

**Adultes Relais**

**Professionnel.le intervenant dans l'espace public** mais n'assurant pas directement des fonctions éducatives, d'animation, d'encadrement : gardien.ne d'équipement, d'immeuble, policier.ère municipal.e, personnels de mairies de quartier et de centres sociaux, médiateur.trice, équipe projet Politique de la Ville, agent.e de développement, etc.)

**Tout professionnel.le ayant une relation de service à la population**

C'est une **formation participative et active** qui repose sur des études de cas réels, sur l'analyse de **situations vécues** par les participant.e.s, sur des travaux en sous-groupes et des apports théoriques essentiels.

Journée 1 : Repères historiques - Définition des termes - Principes proches et sous-jacents de la laïcité (neutralité, liberté de conscience, discriminations...) - Principe de laïcité - Aspects juridiques et philosophique des lois - Cadres réglementaires en fonction du contexte d'exercice professionnel

Journée 2 : **Pratiques des participant.e.s**, messages, argumentaires, communication interne/externe, moyens pour établir un dialogue - Cadres juridiques spécifiques à l'usage des espaces publics et à la relation socio-éducative - **Etudes de cas réels.**

A l'issue de la formation, un livret stagiaire est remis à chaque participant.e. Il reprend les éléments clés de la formation auxquels il-elle pourra se référer.  
**Les horaires : de 9h00 à 16h30** (1 h de pause repas, libre et à la charge du participant.e)

Où ?	Quand ?		Avec qui ?		Je clique sur le n° de session qui m'intéresse
Lieux - adresse	Date J-1	Date J-2	Nom Formateur 1	Nom Formateur 2	Numéro de session (Ex : S3)
ADAC, 3 rue Gaston DREYT, à TARBES en salle de réunion	jeudi, 04. octobre 2018	vendredi, 05. octobre 2018	Véronique DEMIGUEL	Didier MITAUT	<b>S1</b>
DDCSPP - Cité administrative REFFYE, rue de l'Amiral Courbet, à Tarbes en salle 19	jeudi, 28. juin 2018	vendredi, 29. juin 2018	Sarah POIMBOEUF	Alain BENESTY	<b>S2</b>
ADAC 65 - 3 rue Gaston Dreyt 65000 TARBES	jeudi, 18. octobre 2018	vendredi, 19. octobre 2018	Marc SOLE	Véronique MORET	<b>S5</b>
Maison du projet, quartier de l'OPHITE, LOURDES.	lundi, 25. juin 2018	mardi, 26. juin 2018	Didier NELIEN	Robert TAMBURELLO	<b>S7</b>

Contact

Christophe LECOMTE, Directeur Départemental Adjoint DDCSPP, Coordination départementale - christophe.lecomte@hautes-pyrenees.gouv.fr / 05 62 46 42 02